



HAL
open science

Le livre blanc des Pyrénées-Orientales Etat des lieux d'une forêt méditerranéenne.

M. Companyo

► **To cite this version:**

M. Companyo. Le livre blanc des Pyrénées-Orientales Etat des lieux d'une forêt méditerranéenne.. Forêt Méditerranéenne, 2006, XXVII (2), pp.109-114. hal-03565228

HAL Id: hal-03565228

<https://hal.science/hal-03565228v1>

Submitted on 10 Feb 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le livre blanc des Pyrénées orientales

Etat des lieux d'une forêt méditerranéenne

par Marie COMPANYYO

Marie Companyo, nous livre ici un remarquable travail de diagnostic d'une forêt méditerranéenne : celle des Pyrénées-Orientales. Elle y montre à la fois cette spécificité du moment et de l'objet, et cette diversité qui la caractérisent. Mais, et surtout, elle lance un appel très fort et empreint d'émotion, pour que cet espace, dont nous tous sommes convaincus de la richesse et de la nécessaire mise en valeur, emporte aussi la détermination de nos décideurs.

Dans les Pyrénées-Orientales, la problématique de la forêt nous interpelle avec une vigueur toute particulière :

- nous, les propriétaires à près de 70% de sa surface,
- l'Office national des forêts (ONF), qui gère une surface deux fois moindre... avec des moyens que nous lui envions, et avec lequel nous entretenons des rapports concertés et permanents,
- nos élus, dont la mission se trouve : d'en cerner les enjeux vitaux ; d'en identifier les rôles multiples ; d'en appréhender tout le poids et toutes les implications sociétales ; d'en saisir les atouts comme fer de lance d'une pleine politique de territoire, ce territoire qui, tous, nous concerne dans son devenir.

Aujourd'hui, force nous est d'établir un constat quelque peu amer.

En effet, la forêt méditerranéenne est le parent pauvre, indigent, de la forêt française, et les Pyrénées-Orientales n'en représentent qu'un atome. Or, l'extrême biodiversité rencontrée dans les Pyrénées-Orientales place notre département au premier rang national pour la variété de ses espèces végétales et animales abritées par la forêt (beaucoup sont endémiques), alors que, dans le même temps, celle-ci est en péril gravissime : l'exploitation ne peut plus se faire que très difficilement et la filière-bois est exsangue ; tous les métiers de la forêt souffrent et sont asphyxiés ; la plupart ont déjà disparu. Les propriétaires assument la charge entière d'un travail dont les bénéfices concernent la réalité sociétale tout entière, partageant gratuitement leur patrimoine avec la collectivité (qui s'en approprie les bénéfices environnementaux et récréatifs), sans pouvoir en négocier le coût écrasant avec un public de jour en jour plus utilisateur.

La forêt est une grande richesse, tant sur le plan économique, que social ou environnemental. Dans les Pyrénées-Orientales (P.O.), le taux de boisement est très supérieur à la moyenne nationale : 35% de sa surface, c'est-à-dire 1 ha sur 3 est occupé par la forêt.

La forêt privée est très largement sous-exploitée dans les P.O. : à peine un dixième de son potentiel ; abondance naturelle à portée de main, que l'on néglige, par une méconnaissance aveugle et fautive, tout en grevant l'avenir à l'ère du développement durable...

Elle doit affronter tous les handicaps à la fois :

– **le morcellement de la propriété**, qui est extrême et encore plus « émietté » que partout ailleurs ;

– **la spécificité montagnaise** de notre département, qui entraîne un accablant cortège de difficultés : accès, fortes pentes, manque de dessertes, contraintes de voiries, limitations de tonnage et de gabarit, faible pourcentage de bois d'œuvre, nécessité impérieuse de vidanger les petits bois d'industrie sans profit possible comme ailleurs, manque de scieries (elles ont pratiquement toutes disparu), quasi-absence d'industries locales de première et de seconde transformation, qui ont « émigré » pour faire vivre d'autres départements ou d'autres pays européens...

– **la mondialisation des marchés**, qui frappe bien entendu les P.O. bien autrement que l'Aquitaine ou l'Alsace ; nos bois se vendent toujours aux mêmes prix qu'il y a quinze ans...

– **le défaut incompréhensible**, en dépit des lois, **de moyens incitatifs d'envergure** pour relancer les programmes d'amélioration auprès des propriétaires, ce qui nous pénalise encore davantage (l'Arrêté préfectoral relatif à la forfaitisation, par exemple : dans les P.O., celui-ci est inapplicable...).

Les conséquences sont :

– **un préjudice économique réel**, pour la société au sens large : l'abandon, c'est la mort en marche ;

– **des risques sanitaires majeurs** à notre porte, (incendies, glissements de terrain...) : catastrophes fatales prévisibles, pour l'homme, comme pour son environnement si précieux, mais passible d'extinction ;

– **des fonctions écologiques et sociales déjà gravement fragilisées**, à l'ère de la gestion durable... Or, la France a bien signé les Conventions de Rio, d'Helsinki, de Vienne : à quoi bon ?

Pourtant, le matériau-bois est la seule matière première renouvelable, aux qualités technologiques incomparables. Notre planète étant limitée par définition, il est grand

temps de stopper le pillage obstiné des autres matières fossiles et d'opter enfin pour notre survie, au moyen évident de notre patrimoine naturel et grâce à celui-ci : inverser le cycle auto-destructeur, c'est la seule dynamique viable pour notre avenir propre, ainsi que celui de nos enfants : notre avenir économique, notre avenir social, notre avenir humain.

C'est pourquoi, à la suite d'une initiative de tous les organismes de la forêt privée de France, nous publions voici 18 mois notre propre cri d'alarme : *le Livre blanc des Pyrénées-Orientales*.

Ce *Livre blanc*, s'il est modeste par sa forme (économies obligent...), est néanmoins intense sur le fond, méthodiquement conçu et fort de propositions déclinées à l'intention de nos financeurs, de nos élus et de tous les décideurs, que nous interpellions dans un esprit de partenariat responsable et exigeant, face aux graves enjeux recensés.

Ce *Livre blanc*, le voici, très rapidement.

Un dépliant trois volets/six pages de format A4, conçu comme un outil polyvalent, « à tiroirs », en fonction de la spécificité des cibles et de la nature des destinataires.

En première page, un message d'alerte imprimé en vert (= la forêt...) sur fond... blanc, naturellement = une « trêve » dans le combat que nous poursuivons. La question de fond est sans détour : pourquoi ce *Livre blanc* ? Quatre paragraphes de constatations sans faux-fuyants, avec des articulations comme des appels à mobilisation :

– il est temps d'en prendre conscience ;
– la forêt interpelle gravement les acteurs essentiels que vous êtes ;
– avec nous... relever ce défi ;
– ensemble, passons de l'intention à l'acte.

Dans les trois pages intérieures, sur fond panoramique du Canigou assorti d'un bandeau-photos en base, trois messages distincts :

– une carte d'identité avec les chiffres-clé et les acteurs ;
– le paradoxe entre le vrai potentiel bois et sa réelle sous-exploitation ;
– la multifonctionnalité de la forêt (productive ; économique ; sociale ; paysagère).

En page 5, Défis et perspectives (Les enjeux ; les obstacles ; les moyens ; les objectifs).

En page 6, au dos du dépliant, un mémo « Qui fait quoi ? » décrivant nos organismes dans les P.O.

A l'intérieur, **neuf fiches stratégiques** en traitement de texte et tirage informatique : simples recto-verso, ou quatre pages selon l'importance de leur argumentaire.

1. Le développement économique de la filière forestière privée dans les P.O., comprenant le contexte actuel, les contraintes spécifiques à la récolte et leurs conséquences, l'utilisation de la récolte et ses destinations (qui montrent des possibilités fort étroites chez nous), et six mesures concrètes pour rendre le souffle à l'activité forestière de notre département.

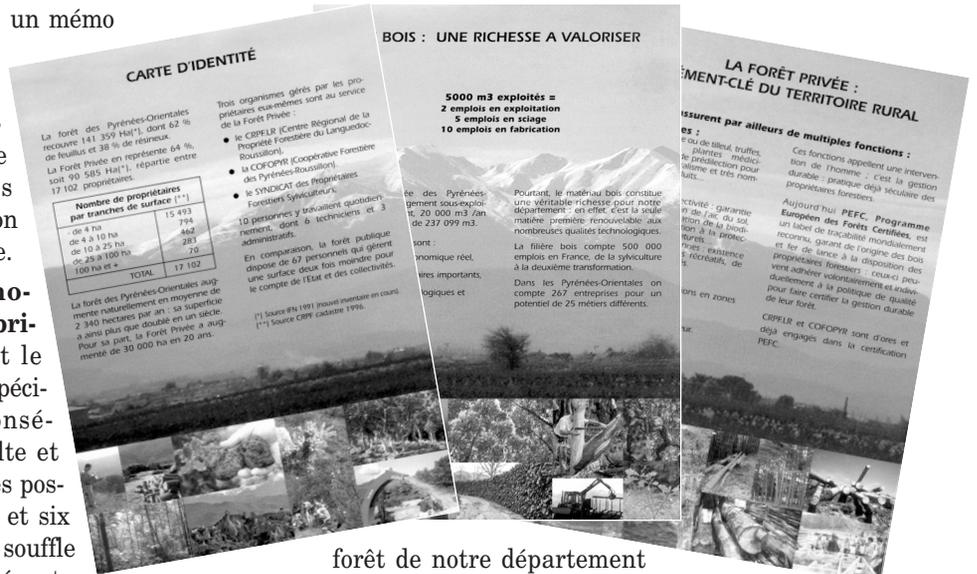
2. Le développement de la coopération forestière dans les P.O. : quelques chiffres (17 000 propriétaires ; 500 contactés ; 230 adhérents pour 12 000 ha). Missions et axes de développement :

- compétitivité vis-à-vis des propriétaires ;
- compétitivité vis-à-vis des transformateurs ;
- compétitivité encore, dans une redynamisation de la gestion ;
- compétitivité toujours, face à la qualité et à l'Environnement, avec la certification PEFC et les référentiels ISO.

3. Les dessertes et compensations de handicaps : avec les problématiques identifiées et les facteurs limitant la mobilisation (statut des pistes ; manque d'entretien de la voirie ; limitations administratives), et les éléments de réponse à travers quatre axes de réflexion, ainsi que la volonté de constitution d'un groupe de travail rassemblant tous les acteurs de la politique territoriale : propriétaires privés, administration, élus, professionnels directs en amont de la filière, collectivités... sans oublier bien sûr l'interprofession, notamment en aval.

4. La restructuration foncière, qui reprend les outils existants et les directives émanant de la Loi d'orientation sur la forêt de juillet 2001, ainsi que des propositions tangibles, articulées autour de deux grands volets : prime au regroupement foncier forestier et bourse d'échanges de parcelles forestières, pour faciliter la relation entre vendeurs et acheteurs potentiels.

5. Une fiche pour une réforme en profondeur des zones à statut spécial, la



forêt de notre département étant soumise à un tel empilement de dispositions que celles-ci débouchent sur des situations incohérentes et ingérables. Il faut savoir que les P.O. n'abritent pas moins de 11 réserves naturelles, 8 zones de protection spéciale pour les oiseaux, 5 arrêtés de biotope, 47 sites classés, 123 sites inscrits et 17 projets de périmètre Natura 2000...

6. PEFC, l'outil de certification mondiale, en Europe, en France, en Languedoc-Roussillon, dans les Pyrénées-Orientales, dont les chiffres battent malheureusement un dramatique record de faiblesse...

7. Des conventions et des contrats pour les services rendus par la forêt privée, avec un état des lieux, les dossiers réalisés (comme les Contrats de rivière, les Pays, les Plans de prévention des risques naturels), ainsi que les objectifs de financement et cinq pistes de travail pour la forêt privée.

8. Une carte des régions forestières dans les P.O. : forêt privée et forêt publique.

9. Une fiche Plans de développement de massifs (mettant en valeur la spécificité d'un tel outil, ses principes de fonctionnement et ses objectifs, les impacts attendus), assortie d'une carte des territoires-pilotes.

Un autre jeu de six fiches complète le document du *Livre blanc* : ce sont les cartes d'identité de nos organismes privés en P.O : Centre régional de la propriété forestière (CRPF), Coopérative, Syndicat et les trois associations Bois-Energie, IF et Institut méditerranéen du liège (IML). Toutes sont construites selon un schéma identique : statuts, siège, chiffres-clé, missions, objectifs et effectifs.

Voici pour le contenu du *Livre blanc*.

Quant au « lancement » du *Livre blanc*, nous l'avions voulu vigoureux, sinon spectaculaire : nos moyens ne nous le permettaient pas. En mai 2004, nous réunissions solennellement la totalité de nos interlocuteurs locaux, départementaux et régionaux ainsi que la presse, la radio et la télévision locales. Un certain nombre de députés, toutes tendances confondues, s'étaient déplacés. D'autres avaient envoyé un représentant. Ainsi le message a-t-il pu largement se diffuser et rebondir efficacement.

Voici en résumé les termes par lesquels l'interpellation de la forêt privée s'est adressée à ce public rassemblé, avant un débat très nourri :

« Aucun de vous, ici présent, n'ignore l'état de notre forêt méditerranéenne, ni de la filière forêt-bois dans son ensemble.

Pour autant, je voudrais revenir, rapidement et de façon synthétique, sur le constat factuel que la forêt privée en fait très lucidement.

1.- *Notre forêt est morcelée. Plus sévèrement qu'ailleurs.*

2.- *Un dixième seulement des arbres qui y poussent est récolté. Ce ratio, à lui seul, serait révoltant si l'on osait le comparer avec les très nombreuses matières premières, que nous pillons par ailleurs (et dont aucune autre, je le rappelle, n'est renouvelable), sans mesurer les échéances qui nous pressent et que l'on se plaît à classer indéfiniment en "report à nouveau"...*

... Si l'on osait comparer ce ratio ? Eh bien, osons ; j'ose : ce ratio est un pur scandale, si l'on a tant soit peu conscience des enjeux fondamentaux dont la forêt est investie.

Pur scandale. Silencieux, certes... encore pour l'instant.

3.- *Si la forêt sait être généreuse, elle n'en demande pas moins d'être CONDUITE et EXPLOITEE, pour offrir à l'homme la plénitude de ses potentialités et de ses ressources : cela, nous le savons, bien mieux que quiconque, nous qui avons tous le cœur "épinglé" du côté de la forêt.*

Et pourtant, nous l'abandonnons. Stricto-sensu .

A quoi sert donc de SAVOIR que la forêt mérite des soins, si nous ne nous mobilisons pas fortement, vigoureusement, en termes de VOULOIR et de POUVOIR lui prodiguer les soins qui LUI sont indispensables, qui NOUS sont indispensables ?

La forêt nous est confiée comme nos enfants nous sont confiés. Sur nous repose la responsabilité de les faire grandir et de les amener à maturité ; sur eux la possibilité de s'épanouir et de croître, en synergie avec nous, et à travers leur propre descendance. Si nous manquons à notre mission à leur égard, nous le payons cher.

N'éludons pas notre responsabilité devant la forêt : elle nous le "ferait payer" tout autant. Déjà elle se referme ; déjà les signes avant-coureurs (que dis-je : coureurs) nous informent que nous ne maîtrisons plus tout à fait les risques dûs à son abandon.

4.- *Les dessertes internes aux propriétés, ainsi que les contraintes de transport routier représentent un problème décourageant à lui seul, dans nos zones montagneuses.*

Bien sûr, des améliorations ont été réalisées, notables d'ailleurs, en matière de création de pistes. Mais, se soucie-t-on seulement de leur entretien et sait-on vraiment à quoi ressemblent toutes ces pistes non entretenues... ? Je vous y invite, afin que vous puissiez constater, par vous-mêmes, ce que représente un investissement "sec", non amortissable... c'est-à-dire non amorti. La visite est édifiante et parle d'elle-même.

En termes strictement financiers, c'est une aberration.

Par ailleurs, le courant de l'évacuation du bois se pratique quotidiennement au moyen de multiples petits camions, dont les coûts proportionnels ponctionnent d'autant la rentabilité, déjà bien faible, pour ne pas dire dérisoire, de l'exploitation de son bois pour le propriétaire...

5.- *En parlant de produits, et donc de ventes et de revenus (!), chacun sait bien ici que nos forêts sont particulièrement défavorisées et ne ressemblent en rien à celles des Landes ni des Vosges. Les petits bois de chauffage, de trituration, d'énergie, représentent l'essentiel de la production des Pyrénées-Orientales : moins de 50 000 m³/an. Le bois d'œuvre atteint à peine 44 000 m³... dont 75% de la transformation nous "échappe" d'ailleurs et vient approvisionner de son économie les départements limitrophes... ou étrangers ! Le bois-énergie ne compte à ce jour que 2 000 m³/an. Quant au liège : 300 T les meilleures années, levé d'une suberaie en grave dépérissement.*

... Je n'ose évoquer la plausibilité de sous-produits ou « d'aménités ». Pour l'heure, le concept prête encore à sourire, même si l'on

peut imaginer que, dans quelques décennies, ceux-ci connaîtront toutes leurs lettres de noblesse. Aujourd'hui, cela " ne mange pas de pain ", mais n'en produit certes pas ...!

6.- ... Les prix de la matière-produit ? Infimes, dégageant une marge nette inférieure au seuil de survie de toute structure commerciale, même de très petite taille (= sans frais généraux superfétatoires). Le marché, quant à lui, subit encore les conséquences de la tempête ; et la mondialisation, inhérente à nos choix de civilisation pour le XXI^e siècle, est là, sans appel.

...L'industrie du bois de notre département ? Elle se résume à 3 scieries, 4 fabriques pour emballage, et 4 unités de transformation du liège... Les entrepreneurs de travaux forestiers (ETF) sont au nombre de 6 ; les exploitants forestiers, de 11...

...Vous remarquerez que je n'ai pas nommé les impératifs administratifs invivables (il faut dire le mot) que nous imposent, disons Bruxelles ou Paris, et qui nous contraignent à travailler, comme à remettre cent fois sur le métier notre ouvrage (ou plutôt sur les bureaux nos dossiers...), sans rémunération AUCUNE pour les heures passées sur les-dits dossiers, non " productives ", hélas.... Nous manquons d'air. Nous sommes asphyxiés. Ne voyez-vous pas que nous sommes cyanosés..?

7.- Parallèlement, la menace écologique, ou environnementale, perçe : les fonctions de protection des sols, de filtration de l'eau comme de l'air, de piège à carbone, d'accueil du public, sont de moins en moins assurées, alors que le besoin vital en est de plus en plus reconnu : vers quelle impasse nous-dirigeons-nous... ?

8.- Plus grave : des catastrophes naturelles sont à craindre : glissements de terrains, incendies, phénomènes phytosanitaires. Sommes-nous réellement conscients de l'engendrement des effets dramatiques (au sens étymologique du terme, c'est à dire en action) de cette spirale amorcée que nous contemplons, sans agir suffisamment pour l'enrayer ... ?

Réagissons ENSEMBLE, avant qu'il ne soit trop tard.

Nous, organismes de la forêt privée des Pyrénées-Orientales, avons fait ce constat alarmant et avons jugé la situation suffisamment préoccupante, suffisamment sérieuse, pour nous concerter tout d'abord, pour vous interpeller ensuite, vous qui êtes nos élus et nos partenaires essentiels.

C'est pourquoi nous avons choisi de donner un caractère quelque peu solennel à ce cri que nous lançons à votre intention de décideurs.

Il ne s'agit pas seulement de tenter de " boucler " à tout prix, provisoirement ou à très court terme, des budgets très appauvris par rapport aux années que nous avons connues dans le passé. Bien sûr, c'est l'inquiétude récurrente chez nous. Cette inquiétude est légitime et humaine : pourquoi la nier ? Mais elle ne justifierait aucunement à elle seule le retentissement que nous avons choisi de donner à notre Livre blanc des Pyrénées-Orientales, ni votre présence ici.

Ce cri, que nous proférons, c'est le Livre blanc que vous tenez en vos mains. Ce Livre blanc se veut outil de propositions concrètes, mesurées, tangibles, raisonnables... et ambitieuses : à la mesure des enjeux dans notre département.

A l'image des acteurs que nous sommes tous, que vous êtes en particulier .

Devant la table ronde de la forêt, j'avais parlé de l'absolue nécessité de nous INCLINER devant la Nature en général et la forêt en particulier, que nous défendons, qui conditionne la totalité de notre vie, et bien sûr de notre survie. Aujourd'hui, pour être résolument positive, je vous offre de DÉCLINER les propositions que nous vous remettons : toutes ont été étudiées et passées au crible ; un certain nombre d'entre elles ont été amorcées ; d'autres sont déjà plus avancées et fort prometteuses, comme les Plans de développement de massifs, ou les Chartes forestières de territoire. La certification PEFC, fer de lance dans la course à la concurrence est, quant à elle, une chose acquise par nos organismes.

Appuyons-nous, ENSEMBLE, sur ce qui a déjà été fait et laissons-nous convaincre par l'indispensable évidence : la forêt nous sauvera si nous la sauvons de l'extinction.

M'interrogeant hier soir dans le T.G.V, non pas sur le fond du message que je voulais vous faire entendre, mais sur le ton spécifique que je souhaitais, de toutes mes forces de conviction, lui communiquer, VOUS communiquer, je me demandais :

"... Qu'est-ce qui pourrait bien être l'élément déclencheur, le détonateur, chez les décideurs que vous êtes, d'une impulsion identique à la nôtre... ?"

Faute de pouvoir répondre, pour chacun des acteurs, ne les ayant pas sous la main pour les interviewer, j'ai choisi de répondre

pour moi-même : car les femmes sont investies d'une mission qui les dépasse : elles ont le pouvoir d'accueillir, de porter, de transmettre la vie.

Aujourd'hui, je porte, je transmets et je défends cette formidable force de vie qu'est la Forêt.

Il se trouve qu'il s'agit de la forêt méditerranéenne, si singulière, si exceptionnelle.

Plus je vieillis, et plus j'en suis dépositaire... et redevable. Avec les années, seules les priorités, les exclusivités importent, que ce soit au plan relationnel ; que ce soit sur le registre de l'héritage.

C'est bien l'héritage qui nous anime aujourd'hui : celui que nous avons reçu du fond des âges et qui nous a façonnés. Celui que nous nous préparons à transmettre.

Gestionnaires en " bons pères de famille " nous nous devons de le conserver intact et de le faire fructifier. Pour nous-mêmes et pour notre descendance, à qui nous devons une planète habitable, et si possible, épanouissante."

Pour conclure :

En 1998, le rapport Bianco dénonçait une grave réalité : la France consacre jusqu'à 10 fois moins de fonds publics pour sa forêt que les pays européens comparables.

En 2001, la Loi d'orientation disait clairement que :

1. La mise en valeur des forêts est d'utilité publique. En forêt méditerranéenne, il faut traduire : de nécessité publique.

2. L'action des pouvoirs publics en faveur de la Forêt est une priorité nationale : qu'attend-on... ?

En 2003, le rapport Juilliot, commandé par le gouvernement Raffarin, allait dans le même sens ; mais rien ne changeait pour autant.

En février 2004, notre ministre de l'époque annonçait d'importants moyens consacrés à la forêt et insistait sur sa volonté d'une « pleine valorisation de la ressource forestière » et de la « réduction du déficit commercial », comme de « l'amélioration de la mise en marché »... Termes énergiques, sans effets significatifs à la vraie hauteur des propos. Pouvons-nous nous contenter, la forêt peut-elle se contenter d'annonces... ?

En juillet de la même année, c'était la date de l'application de la Loi forestière. Notre ministre nous promet des avancées tan-

gibles, mais le budget, lui, ne connaît toujours pas d'avancées, loin s'en faut...

En novembre 2005, aux Etats généraux de la forêt méditerranéenne Foresterranée, nous connaissons toujours un paradoxe déraisonnable, unique en France : culturellement, nous continuons à « vivre » les authentiques atouts de la forêt méditerranéenne comme des facteurs venant... grever les potentialités de son exploitation optimale.

Pour autant, les besoins concrets de la Forêt Méditerranéenne sont urgents et déterminants pour les années et les décades à venir.

Les démarches en réponse relèvent de nécessités :

- locales,
- départementales,
- régionales,
- nationales et puissamment impulsées,
- concertées et collectives autour de la Mare Nostra.

Cela implique :

1. **des outils performants** : ils existent ;
2. mais surtout, **un état d'esprit** : sachons communiquer le nôtre et emporter la détermination de nos décideurs ;
3. **un objectif clair** : la forêt, enjeu majeur d'une politique de développement territorial durable ; et la forêt méditerranéenne comme axe de cristallisation de la forêt française de demain ;
4. **l'adhésion de tous** à l'œuvre commune : cette œuvre de gestion forestière qui conditionne une si grande part de la vie et de la qualité de vie des hommes et des femmes dans nos régions méditerranéennes.

C'est pourquoi nous sommes tous réunis aujourd'hui, dans l'intention de passer en revue l'ensemble des problématiques rencontrées dans nos régions respectives, mais surtout dans celle d'impulser, de toute notre puissance commune de conviction, le devenir et l'avenir de la forêt méditerranéenne, en termes de synergie de développement, et de développement durable.

Pour que celui-ci ne soit pas une vaine expression. Pour que nous nous acquittions de ce bien précieux qu'est la forêt : soyons les maillons de la chaîne, avertis et engagés, là où nous nous trouvons, comme les passeurs éclairés d'un potentiel vrai, fragile, mais combien unique et irremplaçable.

M.C.

Marie COMPANYO
Vice-Présidente
de COFOGAR
125 Chemin
de Tournefeuille
BP 26 31931 Toulouse
Cedex 9
Tél. : 05 62 13 55 00
Fax : 05 62 13 55 10